Ville de Montréal Service du capital humain Description de tâches	Col bleu		
Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement

Titre
POSEUR(EUSE) D'APPAREILS DE
CHAUFFAGE

Code
Ancien code
Groupe de traitement

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et l'inspection des chaudières à vapeur, des appareils de chauffage à l'huile et au gaz ainsi que des contrôles électriques et électroniques des systèmes de chauffage.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale et selon les procédures administratives en vigueur. Le titulaire le reçoit sous forme de directives orales ou écrites. Il est responsable d'effectuer ses tâches selon les exigences de la réglementation gouvernementale et les normes de sécurité, en prenant les mesures nécessaires pour assurer l'économie d'opération.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

- 1. Assure la surveillance des chaudières conformément à la réglementation en vigueur, signale les modifications constatées lors de l'inspection et complète les registres obligatoires de ces équipements.
- 2. Actionne, entretien et opère les chaudières et les équipements qui s'y rattachent.
- 3. Surveille le comportement des valves et des soupapes des chaudières, fait les ajustements qui s'imposent et vérifie le bon fonctionnement des différents contrôles.
- 4. Actionne régulièrement les soupapes de sûreté des chaudières pour en prévenir le blocage.
- 5. Nettoie et change périodiquement les brûleurs; vidange les chaudières; procède au raclage du foyer des chaudières pour en détacher la suie; remplace les fusibles, les filtres à huile et les garnitures d'étanchéité des valves selon les besoins,
- 6. Localise les irrégularités d'opération des chaudières, en diagnostique les causes, remédie aux problèmes de fonctionnement et signale toute défectuosité à son supérieur immédiat
- 7. Assure la propreté de la chaufferie, lave les planchers, époussette la tuyauterie et nettoie tout l'équipement de la chambre de chauffage.
- 8. Entretient les appareils de chauffage et l'équipement auxiliaire des installations selon le programme d'entretien planifié et les normes de sécurité.
- 9. Répare les appareils de chauffage et l'équipement auxiliaire selon les exigences de la réglementation gouvernementale et les normes de sécurité.
- 10. Inspecte les appareils de chauffage et l'équipement auxiliaire conformément à la réglementation gouvernementale ainsi qu'aux normes de sécurité et ce, après leur installation, leur réparation et leur entretien.
- 11. Remplace des appareils de chauffage et l'appareillage connexe des installations, conformément à leurs dessins ainsi qu'à leurs spécifications.



R

- 12. Soumet les appareils de chauffage et l'appareillage connexe aux essais prescrits pour déceler les fuites, les signes d'usure ou de mauvais fonctionnement et modifie les points de consignes lorsque nécessaire, selon les exigences et les méthodes recommandées; utilise au besoin un ordinateur localement ou à distance.
- 13. Fait fonctionner l'installation une fois terminée, en observant son fonctionnement et en effectuant les réglages nécessaires, conformément aux spécifications et aux normes de sécurité.
- 14. Vérifie, ajuste et change, si nécessaire, les différents mécanismes de contrôle : gicleurs, filtres, pompes, réservoirs, tuyaux d'alimentation, indicateurs de niveau, régulateurs de tirage, les courroies, tuyaux de cuivre, ventilateur, etc.
- 15. Installe, répare, ajuste ou remplace des composantes électriques ou électroniques servant au contrôle des bouilloires, des valves de distribution de chauffage, des brûleurs et des systèmes de traitement de l'eau reliés aux systèmes de chauffage (exemples : relais aquastats, moteurs, thermostats, valves, volets d'entrée d'air, interrupteurs, automates programmables faisant partie de l'appareil de chauffage).
- 16. Connecte ou déconnecte tout appareillage à du câblage faisant partie intégrante des installations électriques des appareils de chauffage, telles que définies par la réglementation.
- 17. Répare ou refait le briquetage et le réfractaire des portes et de la chambre de combustion des appareils de chauffage.
- 18. Conduit un véhicule motorisé de type "C" tel qu'automobile ou camionnette et veille à son fonctionnement normal.

19. Utilise un échafaudage hydraulique ou une nacelle pour travailler en hauteur dans l'exercice de la fonction.



QUALITÉS REQUISES

Bonnes connaissances:

- de la nature et du fonctionnement des chaudières à vapeur, des pompes, des générateurs électriques;
- des principes de contrôle électrique;
- des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exercice du métier et assurant l'opération efficace et économique des installations;
- des appareils de chauffage à l'huile et au gaz, de leur mécanisme et de l'équipement auxiliaire;
- des mesures de sécurité dans une chaufferie selon la réglementation en vigueur.

Habiletés :

- à utiliser les outils nécessaires au travail;
- à effectuer les travaux selon les règles du métier;
- à déceler et à localiser les défectuosités électriques, électroniques et mécaniques des systèmes de chauffage;
- à lire et à interpréter des plans et des diagrammes et à tracer des croquis;
- à travailler en hauteur;
- à travailler en espaces clos.

Posséder un permis de conduire valide de classe appropriée.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction:

D. E. P. pertinent

Expérience:

Quelques années d'expérience pertinente en qualité de poseur de brûleurs à l'huile et au gaz ou de poseur d'appareils de chauffage

ou

toute combinaison de scolarité et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction.

Vu et approuvé				\mathcal{A}
Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndical Bash
4/ 25/	1336	01	,9 Y	
BAGG				